



BANQUES ET ASSURANCES

S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS



BNP PARIBAS



BDDF Opérations

ANTENNE SOCIALE DE DINAN

31/10/2019

LA VÉRITÉ SI JE MENS! (Nouvelle saison)

Réalisation: **SNB - CFE/CGC**

Épisode 1: LE COUPABLE IDÉAL

LE RÉSUMÉ:

C'est l'histoire d'une organisation syndicale qui a décidé d'écarter la CFDT de la gestion des œuvres sociales avec l'appui de quelques amis.

Après quelques mois aux affaires, elle doit, sous la pression de la Direction et le départ à la retraite d'une CASC sur Dinan, prendre des décisions importantes ⁽¹⁾ en respectant un accord sur « **le dialogue social et les Instances représentatives du personnel** » qu'elle a signé :

(1) Quelle organisation faut-il mettre en place au GPAC BRETAGNE pour gérer les œuvres sociales ?

Difficile semble t'il pour cette OS de répondre à cette question **sans compromettre les promesses faites**. Aussi, pour ne pas perdre la face, l'idée serait de trouver un coupable qui justifierait des décisions impopulaires. Et donc pourquoi pas un élu de la CFDT, histoire de décrédibiliser cette organisation syndicale et de créer la confusion...

AVIS DES CRITIQUES:

Un scénario improbable, difficile à décrypter, avec des contradictions et qui ne reflète pas la réalité. Episode insipide et confus. La nouvelle saison démarre vraiment mal...

DÉCRYPTAGE DU SCÉNARIO

(disponible sur demande)

LE RÉALISATEUR: « ramener le nombre de CASC de 25 à 18 d'ici 4 ans » :

C'est regrettable mais ça sera avant.....



LE RÉALISATEUR:

« La ou les personnes qui souhaiteront prendre le poste devront répondre à une annonce sur My Mobility »

[Extrait du PV du CSE GPAC du mois de mai 2019]

La Responsable des Relations Sociales : Nous allons passer de 25 à 18 collaborateurs CASC. Des départs sont prévus. Un suivi aura lieu, dans le cadre du protocole. Si un poste est à pourvoir, il sera publié sur MyMobility.

Un élu SNB : Je suis en contact avec tous les autres Secrétaires de CSE. Dix-huit est une cible à la fin de la mandature.

Le Président du CSEE GPAC : Non.

La Responsable des Relations Sociales : Il s'agit d'une interprétation que certains voulaient avoir.

Vos représentants :

- Tiphaine GUEGUEN
- Pauline LEPRINCE
- Pascal LECOMTE
- Gilles MÉNARD

S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS!



VOS LIGNES CONSEIL

02 96 85 73 08

07 61 22 82 93

Cfdt: 1er SYNDICAT DE FRANCE
PREMIERS GRÂCE À VOUS, ENGAGÉS AVEC VOUS

Contact @ :

PARIS IRP CFDT CE GPAC



Suivez nous !

@Cfdtbnparibas

Vos représentants :

Tiphaine GUEGUEN
Pauline LEPRINCE
Pascal LECOMTE
Gilles MÉNARD

S'ENGAGER POUR CHACUN,
AGIR POUR TOUS !



VOS LIGNES CONSEIL

02 96 85 73 08
07 61 22 82 93

 **1^{er} SYNDICAT DE FRANCE**
PREMIERS GRÂCE À VOUS, ENGAGÉS AVEC VOUS



Cfdt:

**BANQUES
ET ASSURANCES**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LE RÉALISATEUR « En tout état de cause, la où les personnes qui souhaiteront prendre le poste devront répondre à une annonce My Mobility et auront des entretiens à mener, de manière à ce que toute équité soit respectée. »

« Nous préférons croire que cette intervention n'a pas eu pour but d'empêcher la nomination d'un CASC pourtant indispensable sur le périmètre de Dinan parce que non affilié à son organisation syndicale »

PAS SIMPLE D'ANALYSER CES 2 PHRASES

Doit-on comprendre que le(la) remplaçant(e) serait déjà trouvé(e) et ce, avant même que l'annonce soit parue dans My mobility ?

Si tel est le cas où est l'ÉQUITÉ ?

LE RÉALISATEUR : « Nous regrettons l'intervention en CSEGPAC d'un élu d'une organisation syndicale non gestionnaire, qui a pour but de rappeler à notre Direction qu'en aucun cas un CASC qui n'est pas à temps plein ne doit être remplacé »

Il semble que seule la Direction ait compris l'intervention de la CFDT, mais peut être que le réalisateur ne connaît pas l'accord qu'il a signé.

Par ailleurs, elle ne concernait pas spécifiquement Dinan ou la Bretagne mais l'ensemble des 25 ETP actuels qui gèrent les activités sociales du CSE GPAC

POUR RAPPEL, L'ORGANISATION AU GPAC BRETAGNE EST LA SUIVANTE :

- 1 CASC à DINAN qui travaille à 80% (100% de son temps de travail est consacré au poste de CASC - Son poste type est donc CASC)
- 1 salariée à SAINT GREGOIRE et 1 à NANTES gèrent les activités sociales à hauteur de 50% de leur temps de travail. Elles ne sont malheureusement pas CASC aujourd'hui et leur poste type est Assistante de Production et d'Appui Commercial.

[Extrait du PV du CSE GPAC du mois de mai 2019]

Un élu CFDT : L'accord prévoit que les CASC travaillent obligatoirement à temps plein.

La Responsable des Relations Sociales : Effectivement.

Un élu CFDT : Que deviennent les collaborateurs à 0,6 ETP ?

La Responsable des Relations Sociales : Ce sujet fait partie de la réflexion qu'aura le Bureau du CSEE GPAC.

Un élu CFDT : Les salariés ont besoin d'une visibilité, notamment s'ils doivent réintégrer un poste de production.

La Responsable des Relations Sociales : Tout le monde l'a bien en tête ; nous donnerons rapidement des réponses aux équipes.

— AU LIEU DE JETER LE TROUBLE : —

Pourquoi le départ à la retraite de notre collègue CASC à Dinan n'a-t-il pas été anticipé ? C'est un départ pourtant prévu depuis le début de la mandature.

Et s'il y a un remplaçant, quid de sa formation ? Et par qui ?

Et en attendant sa nomination, quel dispositif sera mis en place sur DINAN ?

Que deviennent nos 2 collègues de SAINT GREGOIRE et de NANTES dans le cadre de ce nouvel accord ? Elles attendent depuis plus de 6 mois d'en savoir plus sur leur avenir. Est-ce qu'on leur redonnera du temps afin qu'elles puissent être CASC ?

Le réalisateur accepterait-il une telle situation de la Direction dans une APAC ?

Espérons que le scénario du 2ème épisode sera d'une meilleure tenue !